

ILLUSTRATION DE COUVERTURE ©AGENCE TAURINE/ADOBESTOCK

Liaison



LE SDRIF-E

VRAIMENT ENVIRONNEMENTAL ?



FAIRE FRONT COMMUN RETOUR SUR LES CINQUANTE ANS DE FNE ILE-DE-FRANCE

Le 14 mai 2024, FNE Ile-de-France a célébré son 50^e anniversaire à l'Académie du climat. Plus de 400 personnes (associations, administrations, élus, entreprises, sympathisants) ont participé à l'une des trois sessions de l'événement.

Nos partenaires (État, Région, Ville de Paris) ont permis de marquer un point d'étape et de témoigner de la force de notre fédération régionale. Nos grands témoins (Cécile Duflot, Yannick Jadot, deux de nos présidents d'honneur) sont revenus sur notre histoire. Enfin, une table ronde a permis de nous projeter dans l'avenir, vers une Île-de-France vivable. Un mot pourrait résumer cette journée : **la détermination** à continuer le combat pour la protection de la nature et à arracher, hectare après hectare, les victoires au bénéfice du plus grand nombre.



GREENVOICE, LA PLATEFORME DE PÉTITION DÉDIÉE À L'ÉCOLOGIE

Vous souhaitez attirer l'attention du public, des médias et des décideurs de votre lutte ?

GreenVoice offre la possibilité d'agir pour le changement en signalant une pétition existante ou en lançant son propre projet, à travers l'un des douze thèmes proposés et en accord avec la vision et les valeurs de Greenpeace. Plus de 700 pétitions ont été lancées sur la plateforme, qui ont recueilli plus de 1 million de signatures. Fort de ses 500 000 membres, GreenVoice a permis d'amener plus de trente pétitionnaires vers la victoire. GreenVoice vous accompagne via des fonctionnalités spécifiques et une équipe d'experts.

Pour en savoir plus : mob.greenvoice.fr

92 | MEUDON-BELLEVUE, UN PROJET IMMOBILIER CONTESTÉ

Un projet immobilier Vinci-Kaufman & Broad va occuper la moitié du site du CNRS de Bellevue. Les 217 appartements dont 25 sociaux priveront les Meudonnais et promeneurs d'une des plus belles vues de Paris. Ce projet a été contesté au tribunal administratif (TA) de Cergy, en 2023, par le Comité de sauvegarde des sites de Meudon et d'autres associations locales pour non-respect du permis de construire initial de 2015. Deux constructions étaient prévues, l'une privée Vinci, l'autre publique, le CNRS devant construire des bureaux s'appuyant sur le mur de séparation des deux domaines.

Le CA du CNRS se désengage de cette construction. Le TA vient de débouter les associations sans prendre en compte la distorsion impliquée par le retrait du CNRS. Un recours au Conseil d'État va être entamé. Outre cela, la population locale n'est pas informée de la pollution du site générée par cent ans d'activités scientifiques et technologiques. Alors que les besoins en logements sociaux sont énormes, l'État soutient la promotion des logements privés.

77 | NON AUX FORAGES PÉTROLIERS À NONVILLE !

La société Bridges Energies demande l'autorisation de forer deux nouveaux puits dans sa zone d'exploitation de Nonville. Elle a obtenu l'extension de sa zone de recherche de 10 à 53 km² comprenant une zone Natura 2000. Ces forages vont passer à travers la nappe phréatique qui dessert en eau potable 180 000 habitants de Seine-et-Marne et de Paris via les installations de la régie Eau de Paris. Le référé prévention de Paris a été rejeté par le tribunal administratif en raison de la non-urgence à statuer car le projet ne doit démarrer qu'en 2025 mais le recours au fond demeure.

FNE Seine-et-Marne, Environnement Bocage Gâtinais, Greenpeace... font signer une pétition contre ces forages risquant de polluer la nappe phréatique et la rivière Lunain voisine. Ils veulent mobiliser les élus seine-et-marnais comme il y a une douzaine d'années contre les forages de gaz de schiste. La sortie des énergies fossiles devrait être un des objectifs majeurs de l'Etat. On ne comprend pas cette passion pour son Far East de Seine-et-Marne ou y a-t-il anguilles sous roche et des manipulations financières ?



©Lou-Anne Buan

CINQUANTE ANS DE COMBATS : RESTONS ATTENTIFS, ÉVEILLÉS ET DÉTERMINÉS !

Le 14 mai, nous avons fêté les cinquante ans de FNE Île-de-France. Un bel anniversaire riche de témoignages et de rencontres. Parmi les prises de parole, celle de Marc Ambroise-Rendu, président d'honneur de notre fédération, fut particulièrement émouvante.

En quelques mots-clefs, il a résumé notre trajectoire : c'est un combat permanent, indispensable, légitime. Nous devons être offensifs, pugnaces, éveillés, attentifs, impitoyables.

Ces mots dans la bouche d'un militant de quatre-vingt-quatorze ans ont marqué les esprits. Le dernier surtout, « impitoyable », marque l'âpreté du combat que nous menons. Nous sommes confrontés à une réalité glaçante, les catastrophes climatiques se multiplient, elles frappent sans ménagement et, d'abord, les plus faibles. Les adeptes du productivisme se moquent de l'effondrement du vivant, de l'épuisement des ressources, de la fracture sociale. Celles et ceux qui, avec nous, pensent qu'un autre monde est possible et qu'il est urgent d'effectuer un virage à 180° ne doivent pas se bercer d'illusions, aucun cadeau ne nous sera fait.

Autant l'humanisme guide nos relations avec les femmes et les hommes. Autant nous sommes et serons impitoyables avec les atteintes à l'environnement, les destructions, pollutions... et autres actions écocides. Contrairement à ce que veulent laisser croire ceux qui nous appellent « écoterroristes » et cherchent à criminaliser nos actions, nous ne pensons pas que la fin justifie les moyens. Le chemin que nous empruntons, dans le respect de nos valeurs, valide notre objectif final. Dans son propos, Marc souligne que nous menons un combat difficile, les lecteurs de *Liaison* le savent bien.

Ainsi à la veille des législatives, alors que la démocratie est en danger, nous appelons à nous unir pour un monde vivable.

Le Bureau de FNE Ile-de-France

SOMMAIRE



05



07



21

MESSAGE À NOS ASSOCIATIONS

Pour les législatives, appel à mobilisation

04

VAL-DE-MARNE

Projet de prison à Noisieu la mobilisation ne faiblit pas

05

YVELINES

Le devenir du site Servier suscite les craintes des associations

06

YVELINES

Ru de Buzot, un petit paradis en danger

07

ESSONNE

Déviations du Val d'Essonne un projet peut en cacher un autre...

08

ESSONNE

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse n'en sortira pas grand!

09

SEINE-SAINT-DENIS

L'impact de la vitesse sur les autoroutes urbaines l'initiative de La Courneuve

10

SEINE-ET-MARNE

Forêt du Nord et de l'Est seine-et-marnais Dialogue forêt-société

11

PARIS

Le long cheminement de la révision du PLU de Paris

12

HAUTS-DE-SEINE

Quartier Jean Zay à Antony « innovant et écologique » une supercherie ?

13

DOSSIER

Le SDRIF-E, vraiment environnemental ?

14 - 17

JEUX OLYMPIQUES 2024

Relever le pari de la transition et de l'innovation écologique ?

18

JEUX OLYMPIQUES 2024

Viser un héritage positif des JO : un objectif atteignable ?

19

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Schéma régional des carrières : les alternatives doivent être les maîtres mots!

20

SANTÉ

Pour la santé et le climat plafonnons le trafic aérien!

21

JURIDIQUE

Faire respecter les continuités écologiques un chemin de droit

22 - 23

À LIRE

La transition énergétique n'aura pas lieu et Quarante ans de politiques urbaines

24

Le message de FNE Ile-de-France pour les élections législatives

À l'heure où l'écologie a disparu des radars et est chargée de « tous les maux de la terre », nous affirmons que seule une démocratie écologique et sociale peut nous permettre de faire face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain. C'est pourquoi nous souhaitons rappeler nos fondamentaux aux candidates et candidats des prochaines élections législatives en Ile-de-France.

- ➔ Défendre la démocratie à tous les niveaux qui, malgré ses imperfections, reste le seul système politique garantissant l'expression de tous et l'exercice des libertés.
- ➔ Garantir un pouvoir d'achat pour vivre dignement doit s'articuler avec la redistribution des ressources financières et la préservation des ressources naturelles grâce à l'économie circulaire en faveur du plus grand nombre.
- ➔ Répondre aux besoins de logement, préoccupation majeure en Ile-de-France, doit s'effectuer en tenant compte de la sauvegarde des terres agricoles et des espaces forestiers et de nature sans artificialisation des sols.
- ➔ Préserver le vivant et garantir la santé des Franciliens et des Franciliennes en protégeant la biodiversité face aux manifestations du réchauffement climatique, aux pollutions diverses, aux impacts excessifs de l'urbanisation.
- ➔ Assurer un équilibre emploi/habitat/services en proximité en adaptant les transports au quotidien, en favorisant une réindustrialisation au service de la transition, et en privilégiant les énergies vertes.

Nous encourageons les associations et fédérations départementales à s'adresser aux candidats et candidates aux élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, en illustrant par des exemples concrets les enjeux au niveau des territoires, pour échanger sur les propositions de leurs partis et les engagements qu'ils sont prêts à prendre.



©Luc Blanchard

Projet de prison à Noisseau

la mobilisation ne faiblit pas

Le 27 avril, plus d'un millier de personnes ont bravé une pluie battante à Noisseau, petite ville du Val-de-Marne, avec banderoles et drapeaux pour redire « NON » à l'implantation d'un établissement pénitentiaire de 800 places au milieu des derniers champs agricoles cultivés de la petite couronne parisienne.



LES VOYANTS ENVIRONNEMENTAUX SONT TOUS AU ROUGE

L'État a jeté son dévolu sur une zone humide aux abords d'un arc boisé classé (forêt Notre-Dame) menaçant une riche biodiversité et des espèces protégées. Ces champs séculaires sont issus d'un défrichage de la forêt, l'humidité y est telle que depuis le XVII^e siècle des drains en terre cuite régulent le ruissellement des eaux vers les rus alimentant la rivière du Morbras.

En mars dernier, à la suite d'une pluviométrie élevée, l'emplacement pressenti est resté inondé pendant plusieurs semaines. Les pluies ont finalement alimenté la nappe phréatique de Champigny, une des plus grandes d'Île-de-France. Avec ce projet sur une zone inondable, toutes les craintes sont permises tant sur la structure du bâtiment que sur une artificialisation horizontale à outrance.

UN FRONT UNI ET TRANSPARTISAN : ASSOCIATIONS, ÉLUS ET CITOYENS

Les élus de tous bords ont conscience de l'importance environnementale de cette zone et ont inclus sa protection dans tous les documents d'urbanisme : PLU, SCOT, SDRIFE, SRCE, PPAEN (en cours). Les risques hydrologiques qui résulteraient de ce projet et la crainte d'inondations dans les villes voisines sont connus. Pourtant l'État signe sa volonté de s'affranchir de tous ces documents en imposant une qualification de PIG à ce projet (projet d'intérêt général).

Les associations de défense de l'environnement connaissent cet environnement privilégié et protecteur pour une faune et une flore vivante aux abords de denses zones d'urbanisation. Ce poumon vert doit être préservé pour les Franciliens. Les terres agricoles fertiles proches de la capitale qui produisent en circuit court seront irrémédiablement perdues alors qu'aujourd'hui est prônée la résilience alimentaire.

99% des citoyens ont officiellement exprimé un refus du projet lors des concertations et consultations réalisées par l'administration pénitentiaire. Le site retenu ne peut pas offrir des infrastructures nécessaires : absence d'accès aux grands axes routiers, absence de transports en commun, manque de logements pour le personnel... Ce projet mettrait en difficulté un jeune agriculteur de dix-neuf ans, tout juste diplômé, prêt à reprendre l'exploitation familiale. Le dernier coût évalué du simple bâti du projet est de 240 millions HT, en augmentation de 60% en dix-huit mois et ne comprend pas les coûts de réseaux, du mobilier et de compensation agricole. Cela sera financé par les impôts des citoyens.

À Noisseau, l'État a réussi l'exploit d'unir l'ensemble des forces citoyennes, politiques et associatives contre ce projet. La biodiversité silencieuse peut compter sur elles pour continuer la lutte, les raisons et le courage ne manquent pas !

Le Bureau de l'ARUCHE, Association rurale de protection du cadre de vie, de l'habitat et de l'environnement, et l'Association du collectif citoyen actif et engagé pour Noisseau

Le devenir du site Servier suscite les craintes des associations

La mutation du site Servier, à Croissy, pourrait se traduire par des projets immobiliers engendrant des nuisances environnementales dans ce quartier à la desserte très problématique. Les riverains et les associations en appellent aux élus.



Ancien établissement Servier à Croissy-sur-Seine au moment des travaux de dépollution du sol dans le périmètre de l'ancienne cuve Sovcor (déc. 2023) - ©AdCR

Les Laboratoires Servier situés chemin de Ronde, à Croissy-sur-Seine, ont déménagé leurs activités à Saclay et le terrain est mis en vente. Ce site représente à ce jour 30 000 m² de bureaux et pourrait générer 15 000 m² de droit à construire supplémentaire. Il était moteur dans l'activité économique du secteur avec 300 emplois. Il avait un impact réduit au niveau de la circulation avec la mise en place d'un petit bus-navette pour les salariés. Le terrain concerné se situe en zone ULa du PLU (activités industrielles, tertiaires, de services, de bureaux et de laboratoires de recherche...) et il occupe un emplacement exceptionnel, à proximité immédiate de la Seine et du RER A, sur un terrain aujourd'hui largement végétalisé.

SURDENSIFICATION URBAINE

Depuis 2015, ce sont 850 logements qui ont été construits sur le chemin de Ronde, à savoir 450 logements sur le parc Princesse, au Vésinet, et, en face, 400 logements, à Croissy, le tout desservi par cette seule voie de circulation. Le point de saturation en ensembles collectifs de logements est ainsi déjà atteint sur le chemin de Ronde et, plus largement, sur le secteur de la Boucle de la Seine qui était pourtant, il y a peu de temps encore, une zone de maraîchage et d'espaces naturels.

Si l'on veut assurer un équilibre entre activités et logements et éviter que le département des Yvelines devienne la zone dortoir des emplois concentrés en Petite Couronne, il convient de promouvoir l'implantation de nouvelles activités sur le site de Servier, en limitant une nouvelle artificialisation des sols de la Boucle de la Seine.

Les riverains et associations s'opposent donc fermement à tout projet immobilier additionnel de logements collectifs et préconisent de conserver l'empreinte foncière bâtie actuelle, sans bétonisation supplémentaire, pour de l'activité économique raisonnable,

c'est-à-dire la moins polluante possible et ne nécessitant pas un surcroît de trafic routier ni une nouvelle augmentation du trafic sur la ligne A du RER, déjà largement saturée.

DES RÉPERCUSSIONS SUR LES COMMUNES LIMITOPHES DONT LE VÉSINET ET LE PECQ

À ce jour, et après avoir contacté l'ensemble des élus (de la commune, de la communauté d'agglomération, du département et de la Région), nous n'avons aucune visibilité sur le devenir de ce site.

Toutefois, la mairie de Croissy a renouvelé son annonce publique en janvier 2024 selon laquelle il n'y aurait pas d'immeuble collectif de logement familial, la densification du chemin de Ronde lui paraissant avoir atteint sa limite.

MOBILISATION DES RIVERAINS ET ASSOCIATIONS

L'Association du chemin de Ronde (AdCR) se mobilise avec les riverains et d'autres associations pour demander aux élus de privilégier la conservation des bâtiments existants, modernes et attractifs, sans extension, afin de préserver les espaces verts. Ainsi, par exemple, des projets d'enseignement, de formation professionnelle, avec internat, ou de coworking, permettraient de générer de l'activité pour les 850 nouveaux logements déjà créés depuis 2015 à proximité immédiate, tout en évitant une nouvelle artificialisation contribuant au réchauffement climatique.

∕ Jacques GOYET

Président de l'Association du chemin de Ronde
(Croissy, Le Pecq, Le Vésinet)

<https://associationducheminderonde.com/>

Ru de Buzot, un petit paradis en danger

Saint Germain-en-Laye a la chance d'avoir sur son territoire un des derniers tronçons à peu près naturels du ru de Buzot. De nombreuses espèces animales ou végétales, certaines protégées, voire en liste rouge, prennent refuge dans ce petit vallon.

Depuis plusieurs années, BiodiverCités78 informe les équipes municipales de la présence sur ce site d'espèces protégées, odonates notamment, mais aussi amphibiens. Récemment nous avons également confirmé l'existence de plantes de fort intérêt patrimonial. Une pépite, dans une commune qui construit et artificialise à grande vitesse !

UN DOSSIER DISCUTABLE POUR UN PROJET DU PASSÉ

Début 2024, la Ville a donc approuvé un permis d'aménager, pour y mettre des installations de tennis, pourtant déjà abondantes sur la commune. La vraie raison semble être ailleurs. Pour aller plus vite, la Ville a demandé à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) une dispense d'étude environnementale préalable, avec un dossier de demande pour le moins discutable. Toujours est-il que dans un premier temps la DRIEAT a répondu, très vite, et dispensé la Ville d'étude environnementale.

Nous avons donc déposé deux recours gracieux, un visant le permis d'aménager de la Ville, et l'autre la décision de la DRIEAT de dispenser la Ville d'étude environnementale.

LES CONTRADICTIONS DE LA VILLE

Ce vallon du ru de Buzot, un tout petit bout de nature (6 000 m² environ), rescapé du bétonnage et de l'artificialisation. On aurait pu le croire protégé par la sagesse des hommes, hélas, ce n'était qu'un oubli. Cette faible considération de certains élus pour les enjeux environnementaux n'est pas nouvelle. « Vos petites libellules n'auront qu'à aller plus loin ! » déclaraient certains il y a peu, y compris en public.

Heureusement, grâce au soutien de FNE 78 et FNE Ile-de-France, ou d'autres qui préfèrent la discrétion, nos préoccupations ont été relayées à la DRIEAT, qui, finalement, a demandé à la Ville une étude environnementale, dite « 4 saisons ». Nous espérons que cette fois les relevés de terrain seront aussi complets que possible et entendons y contribuer du mieux que nous le pourrons. Toute aide sera bienvenue.

UNE CHANCE POUR SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET SES HABITANTS

Nous avons donc un peu de temps pour convaincre les élus d'abandonner ce projet d'aménagement d'un autre âge.

Car, proche d'établissements d'enseignement, ce site a tout pour devenir un magnifique outil d'éducation à l'Environnement. Compte tenu de sa rare biodiversité, unique sur la commune, une protection exemplaire serait en phase avec les discours actuels, et tout à l'honneur de la Ville. Heureusement, il faut le dire, nous avons aussi eu des entretiens courtois et constructifs avec certains élus et des employés des services municipaux.

Si cela ne préjuge pas de la suite, nous continuons d'espérer que l'équipe municipale comprendra, enfin, l'intérêt de protéger ce site.

✍ Jérôme PARTOS

BiodiverCités 78



Le site abrite une belle diversité de papillons, Flambé notamment. Ici Robert le Diable, plus sympathique que son nom ne le laisse à penser.



Fréquent sur site, le Cordulegastre annelé est une espèce protégée, déterminante Znieff, inscrite dans la liste rouge UICN des odonates menacés de France métropolitaine.



Les batraciens sont nombreux, salamandre terrestre, et, sans doute tritons divers. Ici une grenouille verte.

Ces projets de terrains de tennis devraient être construits dans le lit majeur du ru de Buzot.

Déviation du Val d'Essonne

un projet peut en cacher un autre...

Cela fait de nombreuses années que la communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE) cherche à améliorer sa desserte routière dans sa partie nord en se raccordant à l'autoroute du Sud. Elle a réussi ces derniers mois à faire progresser son projet. Tout serait-il parfait dans le meilleur des mondes ? Pas tout à fait évidemment !

Pour bien comprendre ce projet qui inquiète et mobilise les associations environnementales locales, il faut en dévoiler le contexte. Le raccordement à l'A6 se fera à partir de la ville de Mennecey – commune la plus peuplée de la communauté et qui a connu une très forte croissance de sa population au cours des dernières années. Cette desserte du Val d'Essonne n'aurait-elle pour but que de faciliter le voyage pendulaire quotidien des Menneçois vers la capitale ? Pas seulement !

UNE IMMENSE PLATEFORME

La commune de Mennecey a aussi le projet d'accueillir sur la zone d'activité communautaire située sur son territoire un immense centre Chronopost qui, si le projet se concrétisait, deviendrait la plus grande plateforme de traitement de colis postaux de France...

Et qui dit colis postaux dit intense trafic de camions de jour comme de nuit. Peut-on penser que cela justifierait à lui seul le projet de desserte du Val d'Essonne ?

Il faut savoir qu'un projet identique avait été présenté en Seine-et-Marne et avait dû être abandonné devant la levée de boucliers des élus, des habitants et des associations locales concernées.

Pourquoi la CCVE qui se targue de vouloir protéger son environnement rural privilégié, accepte-t-elle un tel projet qui constitue par ses nuisances une atteinte manifeste à l'environnement ? Mystère !

Sans compter que ce raccordement à l'A6 n'est que le maillon terminal d'un vaste projet routier qui va traverser la communauté du nord au sud permettant ainsi aux poids lourds venant de la RD 20 et de l'A10 de rejoindre plus facilement Mennecey.

UN PROJET ROUTIER DESTRUCTEUR

Problème : les élargissements de la voie existante vont se terminer en cul de sac à hauteur de la commune de Baulne en raison du pont de franchissement de la voie ferrée qui, lui, ne pourra pas être élargi. C'est la commune de Chevannes qui serait la plus impactée par la future desserte du Val d'Essonne car cette nouvelle route traverserait inévitablement son territoire au détriment de terres agricoles fertiles : qu'en est-il du ZAN ?

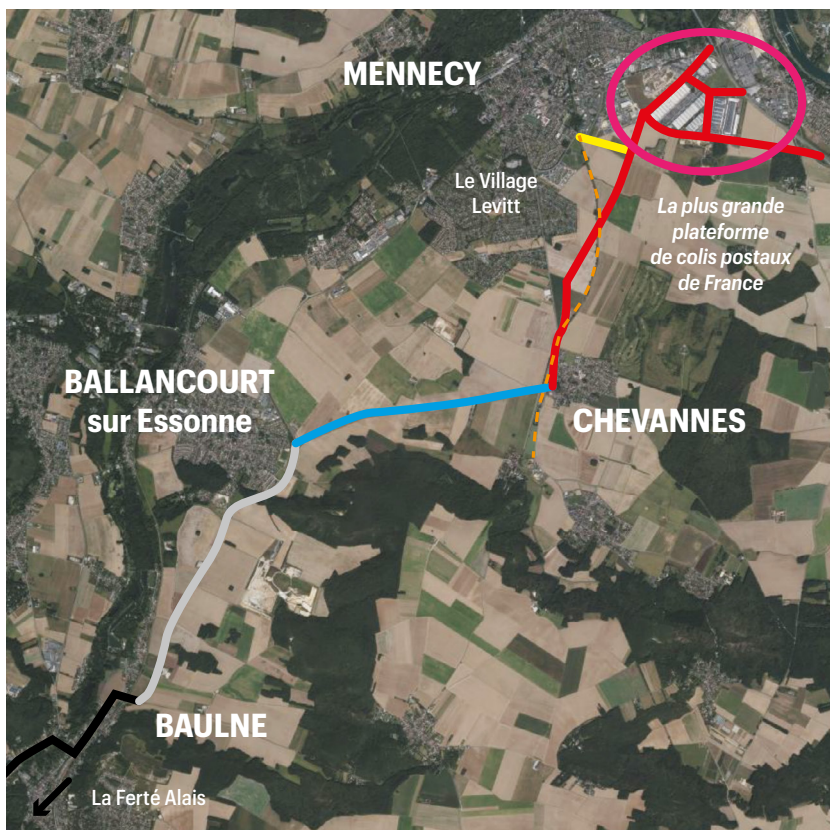
Chevannes Patrimoine Environnement, association membre d'Essonne Nature Environnement (ENE), mène le combat avec ENE et l'Union des Amis du PNR du Gâtinais pour informer les habitants.

On n'a pas fini de parler de ce dossier emblématique d'une volonté de croissance à outrance d'une collectivité au détriment de l'environnement.

/ Denis MAZODIER






Vice-président d'Essonne Nature Environnement

L'Essonne #203 - JUIN 2024



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ESSONNE :

21 communes // 62 000 habitants // 19 313 hectares // 9 communes dans le PNR du Gâtinais

-  **Les nouvelles plateformes** bâties sur les terres agricoles de Coudray-Montceaux et Mennecey apporteront un supplément de trafic très important 24h/24 (Poids lourds, camions et voitures)
-  **La future desserte du Val d'Essonne** raccordée à l'autoroute A6 dans le Nord et à la route de Ballancourt D74 dans le Sud, à Chevannes
-  **D74 entre Chevannes et Ballancourt sera élargie** pour regagner le rond-point qui relie la D74 à la D191 sur la commune de Ballancourt
-  **D191 à Baulne ne pourra pas être élargie** en raison des maisons construites en bordure de route mais aussi du franchissement complexe de la voie ferrée (même avec les nouveaux ronds-points)
-  **Aqueduc**

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse n'en sortira pas grandi !

Contre toute attente, à moins d'un an et demi des échéances prévues pour le renouvellement de sa charte, le parc de Chevreuse a décidé de fermer la porte à toutes les communes qui figuraient dans le projet d'élargissement voté par le Conseil régional en 2021.

Pour les associations et les élus des communes de l'Essonne concernées¹, cette décision est incompréhensible. Elle remet en cause tout le travail de fond réalisé depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, par les équipes techniques du parc et l'Institut Paris Région. Comment la Région va-t-elle justifier d'avoir éjecté sans ménagement et sans arguments scientifiques valables ces communes de l'Essonne alors qu'elles présentaient toutes les qualités patrimoniales requises, qu'elles travaillaient depuis plus de deux ans à l'élaboration de la nouvelle charte et qu'elles étaient prêtes à rejoindre le parc à l'occasion de cette révision.

Parmi les communes volontaires, on retrouve Limours et Briis-sous-Forges, la seule enclave dans le plan de parc. Leur intégration permettait d'obtenir un périmètre continu et de renforcer la vocation agricole du plateau de Limours. Mais aussi, Gometz-le-Châtel, commune associée depuis plus de dix ans, Villiers-le-Bâcle, qui constitue une coupure en plein milieu de la vallée de la Mérentaise, ou encore Angervilliers, Saint-Cyr-sous-Dourdan, le Val-Saint-Germain, Saint-Maurice-Montcouronne et Dourdan.

« L'INTÉGRATION DE CES COMMUNES DU SITE INSCRIT DE LA VALLÉE DE LA RÉMARDE PERMETTRAIT DE COMPLÉTER L'UNITÉ DES VERSANTS DE LA RÉMARDE, DONT UNE PARTIE EST DÉJÀ INTÉGRÉE DANS LE PÉRIMÈTRE ACTUEL.² »

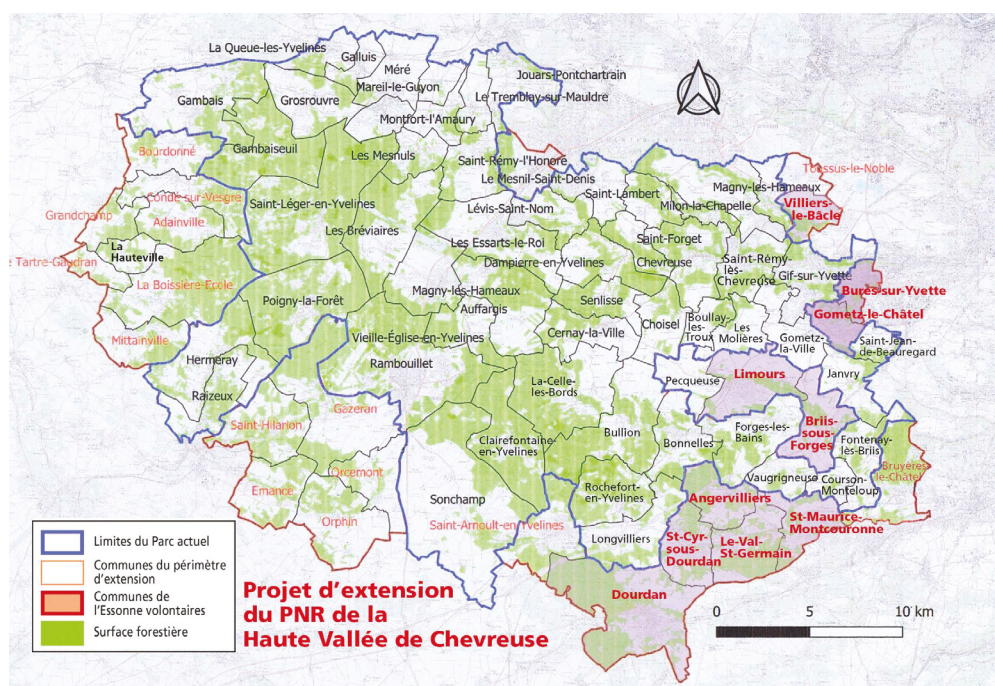
UNE DÉCISION INJUSTIFIÉE

Pour le président du conseil scientifique du parc, membre du Conseil national de la protection de la nature (CNPN), cette décision est difficilement défendable, notamment du point de vue de la cohérence scientifique du périmètre d'extension, qui se justifiait totalement, en conformité avec le diagnostic territorial de l'Institut Paris Région.

L'agrandissement du parc sur ces communes limitrophes de l'Essonne garantissait une plus grande continuité paysagère et écologique avec la vallée de Chevreuse. Elle était justifiée aussi bien au titre de la protection de la nature que de son patrimoine monumental.

Alors, pourquoi la Région refuserait-elle d'étendre le parc de Chevreuse au moment même où la France se dote d'une nouvelle stratégie visant à favoriser le développement d'un réseau cohérent d'aires protégées et que les autres parcs d'Île-de-France s'étendent déjà sur un nombre bien plus important de communes et qu'ils envisagent tous de s'agrandir ?

La balle est maintenant dans les mains du préfet de Région qui rendra son avis d'opportunité en septembre. C'est lui qui sera le garant de la pertinence des limites de son territoire et c'est lui aussi qui sera au final le garant du respect des procédures de renouvellement de la charte.



Jean-Pierre MOULIN

Président d'Essonne
Nature Environnement

1. Angervilliers, Briis-sous-Forges, Bures-sur-Yvette, Dourdan, Gometz-le-Châtel, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Le Val-Saint-Germain, Limours, et Villiers-le-Bâcle.
2. Extrait de l'avis d'opportunité du préfet de Région du 2 juin 2022.

L'impact de la vitesse sur les autoroutes urbaines

l'initiative de La Courneuve

Au cours d'une conférence de presse organisée le 27 septembre 2023 près du pont Palmers qui enjambe l'autoroute A86 à La Courneuve, le maire de La Courneuve avait attiré l'attention des pouvoirs publics et des conducteurs sur les pollutions et nuisances sonores causées par un trafic de 80 000 véhicules par jour.

Alors qu'en Île-de-France, le trafic routier est la principale source d'émission d'oxyde d'azote et la deuxième, en particules, avec les deux autoroutes urbaines de l'A86 et de l'A1, La Courneuve est l'une des villes les plus frappées par une pollution atmosphérique et phonique, dont les riverains sont les premières victimes ».

L'appel a bien été entendu par les services de l'État qui ont admis la mise en œuvre d'une expérimentation de la baisse de vitesse sur le tronçon de L'Île-Saint-Denis à La Courneuve sur une longueur de l'ordre de 5 kilomètres.

Pour Airparif, les deux impacts principaux sont indirects :

- En premier lieu, la fluidité du trafic et la baisse du nombre de véhicules. Si la limitation de vitesse entraîne bien une fluidification de la circulation, elle va également diminuer les émissions de polluants de l'air.
- En deuxième lieu, le volume de trafic. L'abaissement de la vitesse maximale décourage l'usage de la voiture au profit d'autres moyens de transport.

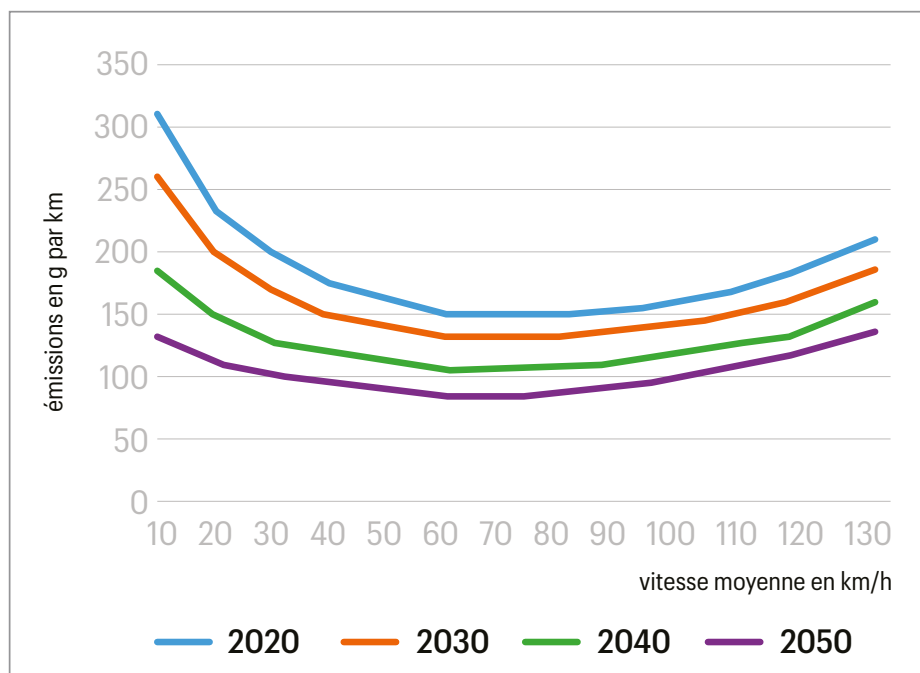
L'EXPÉRIMENTATION SUR L'A4

À la suite d'une étude réalisée par la DiRIF (Direction des routes d'Île-de-France), une expérimentation de l'abaissement de la vitesse autorisée de 90 km/h à 70 km/h est proposée sur une section de 4 km de l'autoroute A4 dans les deux sens de circulation, au niveau des communes de Saint-Maurice et de Charenton-le-Pont.

À l'origine, cette initiative a été portée auprès de la préfète du Val-de-Marne par le maire de Charenton-le-Pont, avec le soutien du député de la 8^e circonscription du Val-de-Marne, en lien avec le sénateur et le maire de Saint-Maurice et le maire de Maisons-Alfort

Une consultation publique organisée par voie électronique (PPVE) a été organisée du 8 avril au 7 mai 2024 et a recueilli 700 avis. Alors qu'une grande majorité d'avis se montre favorable à cette expérimentation, il est aussi révélateur de mesurer l'attachement compulsif de certains automobilistes à leur véhicule personnel quand ils considèrent que cette proposition est « une solution de facilité qui consiste à brider nos libertés » ou que « c'est un nouveau châtiment pour les automobilistes ».

CO₂ émis par un véhicule particulier



(Source Cerema avril 2022)

Les émissions de polluants sont représentées en fonction de la vitesse moyenne du véhicule car celle-ci influence leur variation de manière significative. Ainsi, pour un véhicule particulier, les émissions de NOx, de PM 10 et de GES sont minimales pour des vitesses proches de 70 km/h, tandis que pour un véhicule utilitaire (< 3,5 t), elles le sont aux alentours de 60 km/h.

LES PERSPECTIVES

La prescription 58 du SCOT de la MGP propose « d'améliorer l'intégration urbaine qualitative des autoroutes et des routes nationales structurantes et de développer l'accueil de nouvelles mobilités. » « Sur les autres grandes voies (ex-RN et RD, boulevard périphérique), créer les "boulevards urbains de la Métropole" en favorisant leur transformation et leur requalification. »

Un abaissement de la vitesse sur l'ensemble de ces voies structurantes sera une bonne mise en œuvre de cette prescription qui devrait également être reprise dans le cadre de la révision du SRCAE en cours.

Francis REDON

Président Environnement 93

Forêt du Nord et de l'Est seine-et-marnais

Dialogue forêt-société

Le projet porté par l'Office National des Forêts (ONF) fait partie des onze projets nationaux lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Comment valoriser la multifonctionnalité des forêts grâce à la concertation des territoires » lancé en décembre 2022.

Entretien avec **Virginie Veau**, directrice de l'agence territoriale Île-de-France Est

Pourquoi avoir répondu à l'appel à manifestation d'intérêt ?

Les forêts de l'Ouest et de la partie périurbaine de l'Île-de-France sont dotées d'un comité de forêt ou d'usagers pour les unes, d'une charte forestière pour les autres. Le massif de Fontainebleau quant à lui bénéficie d'une instance de concertation relative au label Forêt d'Exception. Ces dispositifs n'existent pas dans la partie plus rurale du département.

En quoi consiste le projet ?

En s'appuyant sur une agence de conseils, il s'agit de mettre en place des modes de dialogue innovants et adaptés aux spécificités de quatre zones forestières, en y incluant les zones privées, permettant, pour chacune d'entre elles, une gestion territoriale d'ensemble en vue de maintenir leur multifonctionnalité.

- Faire un état des lieux, peser les avantages et les inconvénients des modes de fonctionnement des instances de concertation existantes.
- Étudier, en mettant autour de la table des personnes qui ne s'étaient pas rencontrées, les modalités de concertation qui seraient les plus appropriées.
- Tester les modes de concertation définis pour chacun des massifs : mise en place, animation, programme d'action.

Où en est la mise en œuvre de ce projet ?

L'état des lieux des dispositifs existants (comités de forêt, chartes forestières, forêt d'exception) sur l'Île-de-France a été réalisé.

Des ateliers sont organisés pour les quatre zones forestières retenues, auxquels sont conviés des élus, agents des collectivités, propriétaires et gestionnaires forestiers, associations et usagers locaux. Il s'agit de recueillir la façon dont chacun perçoit et vit la forêt, d'identifier les problématiques sur lesquelles il y aurait matière à davantage échanger en collectif, de commencer à repérer des pistes sur la façon de dialoguer autour de sujets qui peuvent générer des incompréhensions ou des différences de points de vue.

Propos recueillis par Jane BUISSON

Pilote du groupe de travail agriculture-forêts de FNE Île-de-France

« LES QUATRE ZONES FORESTIÈRES ET LEURS SPÉCIFICITÉS »

Ferrières-Armainvilliers, massif périurbain aux portes de Marne-la-Vallée, dans la continuité de l'Arc boisé, réparti entre forêt domaniale, régionale et privée, présentant les problématiques de fréquentation du public, équilibre sylvo-cynégétique, enjeux de production de chêne.

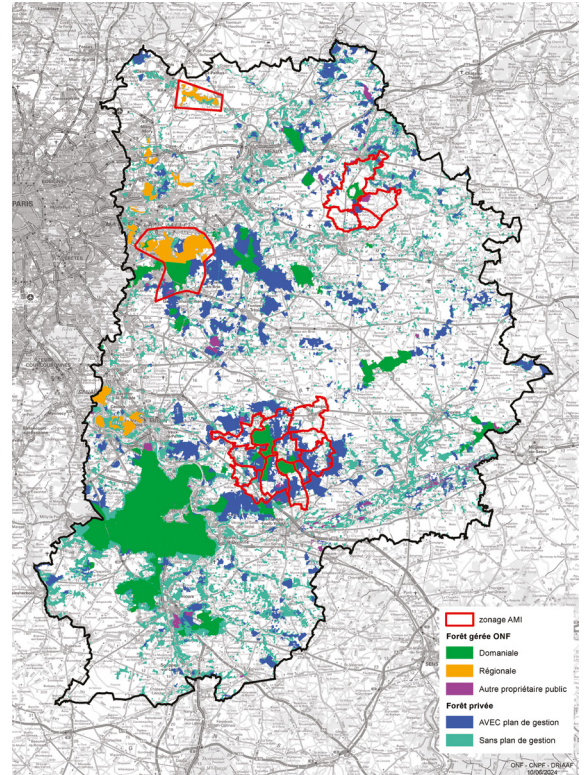
Montgé, massif régional jouxtant des propriétés privées dans le nord du département, entre l'aéroport de Roissy et Meaux, donc dans un entourage à culture urbaine bien que situé dans une partie relativement rurale pour l'Île-de-France.

Choqueuse, massif isolé, réparti entre forêt domaniale, départementale et privée, dans une zone rurale située dans le périmètre du projet de PNR Brie et Deux Morin, sur des terrains riches de production de chênes, avec un accueil du public en augmentation.

Villefermoy, massif classé Natura 2000, réparti entre forêt domaniale et privée, production de chênes de qualité.



Virginie Veau en forêt de Choqueuse (Jouarre 77)
©Jane Buisson



Localisation des zones forestières.

1. Acteurs mobilisés : ONF (agence Île-de-France Est), Île-de-France Nature, Centre national de la propriété forestière (CNPFF), Fibois Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Union régionale des collectivités forestières (URCOFOR) Île-de-France, Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne (FDC 77) et Seine-et-Marne Environnement.

Le long cheminement de la révision du PLU de Paris

Après des années d'errements, de réflexions, de contestations, la Ville de Paris vient de soumettre son futur PLU à enquête publique. FNE Paris note de réelles avancées, mais souhaite que la version finale soit plus ambitieuse.

De longue date, FNE Paris et d'autres associations ont dénoncé le PLU, datant de 2006, beaucoup trop laxiste et, singulièrement, après la loi ALUR qui a supprimé toute possibilité de limiter le COS (coefficient d'occupation des sols). De multiples projets immobiliers, excessivement denses et peu respectueux de la nature, ont été dénoncés dans notre « carte du Monopoly urbain » : une révision du PLU devenait indispensable.

FNE Paris et une vingtaine d'autres associations ont donc formulé des propositions pour une approche radicalement différente et ont interpellé les candidats à l'élection municipale de 2020.

En juillet 2020, la municipalité fraîchement réélue convenait, enfin, que son règlement d'urbanisme était « obsolète » ; elle en prescrivait donc la révision en décembre 2020, première étape d'un très long processus puisque le projet de nouveau PLU dit « bioclimatique » n'a été voté qu'en juin 2023. Aujourd'hui, ce nouveau règlement vient d'être mis à enquête publique. Le rapport de la commission d'enquête est attendu et il restera à la municipalité à corriger sa copie en tenant compte – ou pas – des observations du public et des nombreux autres acteurs. Le vote du PLU définitif est prévu pour la fin 2024, temps pendant lequel les constructions continuent... et les contestations également.

UN RÈGLEMENT PROBLÉMATIQUE

Très volumineux, complexe, difficile d'accès et rempli de dérogations, le projet de PLU voté comporte plus de 3 000 pages, sa rédaction est très administrative et technique. De ce fait, il est peu accessible au public, ce qui pose un vrai problème de démocratie locale. FNE Paris a constitué un groupe de travail, incluant des experts, afin d'être à même de procéder à une analyse critique pertinente ; néanmoins, on ne saurait prétendre à l'exhaustivité et l'insuffisance de l'analyse par la Ville des impacts du futur PLU laisse planer nombre d'inconnues.

DES AVANCÉES RÉELLES

On salue toutefois de réelles avancées, parmi lesquelles :

- Une meilleure protection des espaces verts protégés et l'augmentation de leur nombre (+ 90 ha), le classement des terrains de sport en zone urbaine verte, l'interdiction d'abattre des arbres sans les remplacer, la suppression des coefficients de biotope établissant des équivalences entre surfaces de toiture végétalisées et pleine terre, l'exigence renforcée de surface non construite dans les parcelles, la notion « d'arbres remarquables » protégés...
- Aucune surface de bureaux supplémentaire ne sera admise dans l'ouest et le centre de Paris, le plafond de hauteur sera limité à 37 m ;
- 2 500 protections patrimoniales Ville de Paris supplémentaires sont ajoutées.

MAIS FNE PARIS ATTEND D'AVANTAGE...

- de nouvelles réserves pour les espaces verts, davantage « d'arbres remarquables », pas de dérogations pour les équipements collectifs et services publics, l'interdiction de construire dans les bois ;
- une intégration forte des continuités écologiques pouvant utilement s'appuyer sur le travail de « cartovégétation » de FNE Ile-de-France ;
- l'interdiction de construire à moins de 150 m du boulevard périphérique ;
 - des restrictions aux surélévations et constructions en vis-à-vis ;
 - un projet d'aménagement et de développement durables et des orientations d'aménagement et de programmation plus prescriptives et suivies au moyen d'indicateurs précis.

ET RESTE MOBILISÉ

Des rencontres avec les élus sont prévues pour faire prévaloir notre point de vue.

 Yves JOUANIQUE

Coprésident de FNE Paris



Quartier Jean Zay à Antony « innovant et écologique » une supercherie ?

En février 2023, la ville d'Antony a bénéficié d'une subvention de 4 millions d'euros reçue de la Région Île-de-France pour réaliser un « Quartier innovant et écologique » sur le site de la résidence universitaire Jean Zay, qui fut la plus grande d'Europe avec presque 3 000 étudiants durant ses années de gloire. Le projet de la ville va urbaniser l'essentiel de l'emprise foncière et il n'a rien d'écologique !

Historiquement, ce quartier Jean-Zay, situé près du parc de Sceaux et du RER B « La croix de Berny », est un quartier étudiant construit sur 11 hectares dans les années 1950. Depuis les années 70 jusque 2017, l'histoire du site a connu des crises successives. Les élus l'ont laissé dépérir pour amener à bien leur projet immobilier d'ampleur qui a permis de démolir la plupart des bâtiments. Seul un bâtiment de l'ancienne université subsiste alors que les 7 hectares restants sont entièrement réaménagés.

Sur ce site riche d'un grand espace arboré, la quasi-totalité de ce grand îlot de fraîcheur a été engloutie sous le béton pour réaliser 786 logements, dont 61 logements sociaux, une crèche, un groupe scolaire et une médiathèque.

Une fine couche de terre sera apposée et quelques arbrisseaux feront illusion. Alors une question se pose : sur quels critères ce projet de quartier a-t-il pu recevoir le label « Quartier innovant et écologique » alors que la densification de l'urbanisme y est désormais à son comble ?

Sur les cinq objectifs pour obtenir ce label, un seul item parle d'écologie : **un quartier exemplaire en matière de transition écologique et énergétique**. Si ce quartier est innovant concernant certains aspects, il n'est pas exemplaire en matière de transition écologique puisqu'un parc arboré a été éradiqué. Nous pouvons même douter de l'exemplarité en matière de construction puisque nous avons rencontré sur le terrain une experte, venue constater des problèmes de structures ; alors nous déplorons ces choix faits en pleine connaissance des conséquences de la destruction des écosystèmes dans nos villes. Nous déplorons que les politiques publiques d'aménagement du territoire ne changent pas le cap de l'hyperdensification comme en atteste ce quartier.

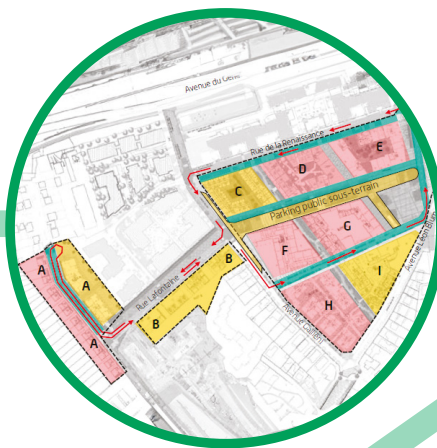
Densifier une ville déjà suffisamment « dense », va entraîner des souffrances indicibles pour les populations ainsi entassées car Paris est déjà à plus de 40° l'été alors à 50° prévu en France par les experts du climat, ce sera invivable et les villes périphériques sont et seront de plus en plus atteintes.

✍ Hélène MERLET

Association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement à Antony



En rouge, les bâtiments Résidence universitaire
En vert, les terrains de pleine terre.



En rose et jaune, l'emprise au sol
des bâtiments du projet.



En 2009, le chemin au
milieu du parc ouvert.



En 2023, travaux en cours du
nouveau « chemin central ».



Maquette du projet.

LE SDRIF-E, VRAIMENT ENVIRONNEMENTAL ?



Emma DELROT
Chargée de mission
Aménagement du territoire

Dossier réalisé par



Luc BLANCHARD
Coprésident de
FNE Ile-de-France

La commission d'enquête sur le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF-E) a rendu ses conclusions. Elle émet un avis favorable sans réserve, mais assorti de trente-six recommandations. Nous n'avions pas été aussi conciliants dans notre contribution.

Le SDRIF-E est un document de planification destiné à encadrer l'usage du foncier. Tous les plans locaux devront s'aligner sur lui dans les prochaines années. Après avoir été approuvé par les élus régionaux, en juillet 2023, il a fait l'objet d'une enquête publique du 1^{er} février au 16 mars 2024. Une commission d'enquête de dix-sept membres a travaillé sur les 8 735 observations émises et a rendu ses conclusions le 3 mai 2024.

NOS DEMANDES

FNE Ile-de-France a contribué, dès l'ouverture de l'enquête, avec un avis très détaillé. Nous avons mis l'accent sur l'artificialisation des sols, mais aussi sur les grands projets inutiles. Nous avons précisé, reformulé, amendé les orientations réglementaires.

FNE Ile-de-France a, par exemple, souligné que le projet de schéma directeur n'est pas suffisamment prescriptif. À quoi sert de demander que les entrepôts soient implantés à proximité d'infrastructures fluviales ou ferrées si rien n'est imposé ? Cette mesure, de bon sens, était déjà recommandée dans le SDRIF de 2013 et le transport de marchandises a continué à s'effectuer par la route, comme si de rien n'était...

Les associations de défense de l'environnement demandent donc un SDRIF-E plus contraignant et plus ambitieux. Nous avons été écoutés, mais pas toujours entendus.



Depuis plus de deux ans, l'équipe de FNE Ile-de-France travaille sur le schéma directeur régional environnemental.

Nos contributions sont sur notre site Internet - ©FNE Ile-de-France

L'AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Les commissaires enquêteurs ont rendu un avis favorable sans réserve. Pourtant, au fil de leurs nombreuses recommandations, nous retrouvons plusieurs points de convergence. Pas sur le rythme d'artificialisation, la commission valide les moins 20 % que nous n'avons cessé de combattre. Les convergences portent, par exemple, sur le caractère peu prescriptif des orientations réglementaires. La commission écrit : « *Comme l'Autorité environnementale (Ae) et de nombreux contributeurs, la commission d'enquête remarque et regrette l'aspect peu prescriptif de la grande majorité des orientations réglementaires pouvant nuire à l'atteinte des ambitions affichées par le SDRIF-E.* »

Elle demande, de ce fait, un suivi rigoureux de la mise en œuvre du SDRIF-E, particulièrement en matière de qualité des sols « *afin d'intégrer de manière plus directe des mesures de qualité des sols, issues du terrain, dans le dispositif de suivi de l'artificialisation des sols* ». Notons aussi, parmi les trente-six recommandations, celle d'associer plus étroitement nos associations à ce suivi : « *La commission d'enquête regrette que cette conférence régionale de gouvernance n'intègre pas systématiquement des acteurs de la protection de la nature (agences régionales de biodiversité, agences de l'eau, associations environnementales).* »

Souhaitons qu'il soit tenu compte de ces recommandations et que le SDRIF-E proposé au vote des élus régionaux, en juillet prochain, soit amélioré.

LE RÉSEAU FNE ÎLE-DE-FRANCE AU RENDEZ-VOUS POUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE SDRIF-E !

Le SDRIF-E a été soumis à enquête publique en février et mars. Après plusieurs mois de préparation, nos fédérations départementales et associations locales ont répondu à notre appel à mobilisation : plusieurs dizaines de contributions ont suivi la nôtre ! Quelles sont leurs revendications pour un SDRIF-E réellement environnemental ?

POUR UN POLYCENTRISME QUI TIENNE COMPTE DES SITUATIONS LOCALES

Nos fédérations départementales appellent toutes à rationaliser l'objectif de construire 70 000 logements par an en Île-de-France. Déjà soutenu par le SDRIF de 2013, le polycentrisme n'a guère su résoudre les problèmes auxquels font toujours face nos territoires. Les déséquilibres habitat-emplois-transport préexistants semblent même s'être aggravés : villes dissociées, hausse des loyers, engorgement du réseau de transport, etc. Le SDRIF-E compromet le bien-être des habitants et les cadres de vie en limitant la production de logements sociaux, en imposant des seuils de densifications... Nos associations s'opposent à cette vision et demandent que l'on réponde réellement aux besoins de la population. En cela, pourquoi ne pas imposer les pratiques et principes de l'économie circulaire ?

PROTÉGER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, FORESTIERS ET DE LA BIODIVERSITÉ À TOUT PRIX

Comment espérer atteindre le zéro artificialisation nette en 2050 en réduisant l'artificialisation de seulement 20 % tous les dix ans ? Cette décision, qui suscite l'incompréhension, est dénoncée comme un passe-droit à artificialiser impunément nos sols. De nombreuses pastilles d'urbanisation consacrent des projets écocides comme à Saclay, à Gonesse ou à Noisieu, par exemple. Il est en cela crucial de sanctuariser nos terres agricoles et de

considérer la qualité agronomique des sols. En outre, la renaturation et la restauration des continuités écologiques, grâce à CartoVégétation, ou la protection des sites à haute valeur environnementale comme les PNR et les zones Natura 2000 sont des leviers forts que nos adhérents souhaitent voir renforcer !

LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ

Les risques et nuisances induits par nos modes d'aménagement préoccupent particulièrement nos fédérations départementales et associations qui estiment qu'ils ne sont pas suffisamment pris en compte par le SDRIF-E. Les mesures sur les risques d'inondation semblent dérisoires, de multiples projets routiers, obsolètes en 2024, sont inscrits... Quand va-t-on faire de la santé des Franciliens une priorité ? Nos associations demandent que le SDRIF-E limite concrètement la pollution atmosphérique, les nuisances sonores et différents risques qui mettent en danger les populations.

Les conclusions de notre réseau sur la proposition de ce nouveau schéma directeur dit « environnemental » sont unanimes : des orientations réglementaires en contradiction avec les ambitions affichées par la Région, trop peu ambitieuses, qui peinent à être réellement prescriptives et qui répondent de façon satisfaisante ni aux besoins des Franciliens ni aux multiples défis auxquels l'Île-de-France fait face aujourd'hui.



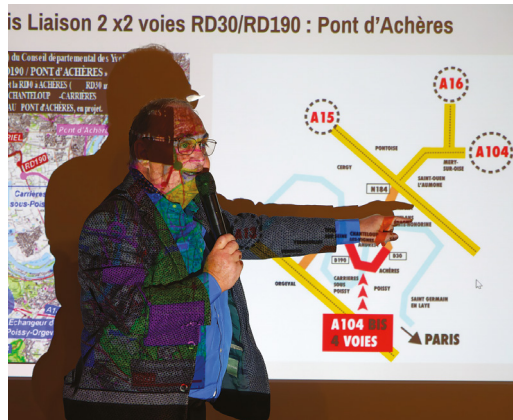
Réunion publique du 29 février à Paris - ©Luc Blanchard

RENATURATION, LE COUP D'APRÈS...

Lors de la réunion sur le SDRIF-E le 13 décembre 2023



Sébastien Cornu de la société Tersen intervient sur la renaturation.



Marc-Noël Vandamme, secrétaire du COPRA.



Jane Buisson, secrétaire générale de FNE Ile-de-France.

La question de la sobriété foncière est le grand défi du SDRIF-E, dans les années qui viennent, c'est au plus près des territoires qu'elle va se poser. Où peut-on artificialiser ? Quels sont les endroits à préserver absolument et ceux à renaturer de toute urgence ? Que vaut la renaturation ?

La renaturation est une opération complexe qui prend beaucoup de temps. Avant qu'un terrain artificialisé soit de nouveau fonctionnel, par exemple pour l'exploitation agricole, il faut au bas mot une dizaine d'années. C'est finalement la même question que celle que nous nous posons à propos de l'utilisation du « bois énergie ». Peut-on parler du bois comme d'une ressource renouvelable quand on sait qu'il faut trente ans pour qu'un arbre atteigne sa taille adulte ?

De plus, toutes les terres ne se valent pas, certaines sont pauvres, d'autres riches. Ce sont tous ces éléments qu'il faut prendre en compte lorsqu'on examine un projet suivant la démarche « Éviter, Réduire, Compenser ».

LA RÉFLEXION S'ORGANISE

Le zéro artificialisation nette, que toutes les collectivités doivent atteindre en 2050, est une balance entre les terres artificialisées et les terres renaturées. Mais, on l'a vu, les terres artificialisées le sont tout de suite alors que les terres renaturées ne seront fonctionnelles que dans de nombreuses années et parfois même jamais. Nous approfondissons ces réflexions avec certains de nos partenaires privés, comme la société Tersen et l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM). Nous avons également des échanges fructueux avec l'Institut de la transition foncière, qui a fait de la terre son objet d'étude.

L'Institut Paris Région, qui est le bureau d'études de la Région Île-de-France, pour sa part, relativise. L'Île-de-France a besoin de logements, de réindustrialiser... la part laissée à la renaturation n'est pas grande. Il faudra donc, disent les experts, rapidement envisager le zéro artificialisation brute. C'est-à-dire la préservation de tous les espaces de nature.

DES COMMUNES TROUVENT DES SOLUTIONS

Sans attendre 2050, des communes cherchent des solutions. C'est le cas en Essonne où la commune de Ris-Orangis a été lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME portant sur la renaturation. Quatre cents sondages ont été réalisés sur la commune afin d'analyser les terres. Pour le maire, Stéphane Raffalli, il s'agit de ne plus envisager la terre en termes de surface, de mètres carrés constructibles, mais comme une ressource à part entière.

Dans les Yvelines, la commune de Maurecourt a fait appel à FNE Ile-de-France pour que nous nous engagions ensemble dans une Obligation réelle environnementale (ORE). Durant quatre-vingt-dix-neuf ans, nous suivrons cette commune et l'aiderons à préserver ses espaces de nature.

La renaturation est nécessaire, surtout dans les villes denses qui souffrent plus que d'autres du réchauffement climatique. Pourtant, il est encore plus important de ne pas détruire le peu d'espaces de nature qui nous restent.



Réunion à la Bourse du travail le 1^{er} décembre 2022.

SORTIR DE L'EXCEPTION FRANCILIENNE

L'exécutif régional s'est mis dans une mauvaise passe en proposant une réduction très faible de l'artificialisation des sols pour les vingt ans à venir. L'État pourrait voler à son secours !



Happening devant le Conseil régional le 12 juillet 2023.

Toutes les régions françaises sont tenues de réduire de moitié leur consommation d'espaces naturels dans les dix ans à venir. Il y a cependant trois exceptions : l'Île-de-France, la Corse et les outre-mer. Les élus franciliens, plutôt que de se fixer des objectifs plus ambitieux, ont choisi de ne réduire que de 20% l'artificialisation.

DE TRÈS NOMBREUSES CRITIQUES

L'ambition minimaliste de la Région Île-de-France en matière de sobriété foncière a été beaucoup critiquée. L'Autorité environnementale a écrit : « *La trajectoire proposée de consommation d'espaces ne conduit pas à l'absence d'artificialisation nette à l'horizon 2050.* »

Le Conseil économique social et environnemental (CESER) qui conseille les élus régionaux écrit pour sa part dans son avis de juin 2023 : « *Le CESER a proposé de renforcer la sobriété foncière déjà engagée depuis 2013 et d'adopter la trajectoire suivante :*

- *d'ici à 2031, aligner la trajectoire régionale sur la trajectoire nationale définie par la loi et réduire de moitié la consommation nette d'ENAF, soit une consommation moyenne nette d'ENAF de 390 ha/an pour réaliser l'ensemble des projets d'aménagement et d'équipements,*
- *à l'horizon 2040, tendre vers le zéro artificialisation brute (ZAB), c'est-à-dire tendre vers l'arrêt de toute consommation nouvelle d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF).* »

Lors de l'enquête publique, ces critiques ont été largement reprises, bien au-delà de notre réseau.

L'ÉTAT À LA RESCOURSSE

Du 12 avril au 2 mai 2024, le gouvernement a mis en consultation publique un projet d'arrêté relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) d'intérêt général majeur. Concrètement, cela veut dire que ces projets n'entrent plus dans le décompte de l'enveloppe régionale. Une aubaine pour la Région qui « économise » près de 1 000 hectares, soit 25% de sa capacité d'urbanisation. Il n'y a plus qu'un tout petit pas à faire pour atteindre les 50% et sortir de l'exception francilienne.

Ce tour de passe-passe ne change rien sur le fond, il y a toujours autant d'artificialisation. De plus, « *l'intérêt général majeur* » des projets de l'État mérite d'être questionné. En quoi la construction d'une prison à Noisseau, qui détruira une zone humide remarquable, est un projet d'intérêt général ? Nous avons posé la question lors de la consultation. Nous avons également soulevé le problème de ces très anciennes réserves foncières, comme celles de Disney, à Marne-la-Vallée, qui ne sont pas remises en question et dispensent leurs propriétaires de participer à l'effort collectif de sobriété.

Nous verrons en juillet prochain comment le SDRIF-E a évolué et la place qui a été accordée aux huit mille contributions recueillies lors de l'enquête publique.



Bernard LOUP
Administrateur
de FNE Val-d'Oise



Irène NENNER
Présidente
d'Environnement 92



Catherine GIOBELLINA
Présidente
de l'UAPNR



Jean-François DUPONT
Co-président
de FNE Seine-et-Marne

Relever le pari de la transition et de l'innovation écologique ?

Depuis 2017, sous l'impulsion de son président d'honneur Marc Ambroise-Rendu, FNE Ile-de-France et ses fédérations les plus concernées – Paris, Seine-Saint-Denis, Yvelines, Seine-et-Marne – ont conduit, avec l'ensemble des organisateurs des Jeux, un travail régulier d'analyses et de rencontres sur leur impact environnemental et leur héritage pour la qualité de vie des Franciliens. Le conseil d'administration du 14 décembre 2023 a formulé un avis nuancé, mais ce n'est qu'à l'issue des JO que nous décernerons nos médailles sur le respect des engagements pris pour la transition écologique et la réduction des inégalités sociales et environnementales.

Notre conviction première demeure : même avec un objectif de sobriété et de durabilité, l'organisation des Jeux se situe aujourd'hui dans un contexte d'accélération du changement climatique et de montée en puissance de conflits armés menaçant l'avenir de nos sociétés et la démocratie. Cet événement apparaît en total décalage avec le changement fondamental de paradigmes que nous souhaitons pour un monde vivable.

Résistant aux critiques relatives à l'écologie « punitive », nous avons salué la mise au point d'outils innovants de suivi et de traçabilité dont le but est d'anticiper et de mesurer le bilan carbone des constructions et des événements, de cartographier l'impact potentiel des compétitions et des aménagements sur la biodiversité des sites, de responsabiliser les achats, de promouvoir sobriété et innovation énergétique. Le recyclage des matériaux et équipements est prévu et l'emploi local a été favorisé avec les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

MESURER LA RÉALITÉ DES ENGAGEMENTS INITIAUX

Mais nous pointons l'accélération de la densification urbaine, en particulier aux portes de Paris et le long du boulevard périphérique, dans la foulée des chantiers JO avec, notamment, des projets que nous avons dénoncés comme la tour Triangle ou la destruction

des jardins ouvriers d'Aubervilliers. La pression annoncée sur les transports collectifs et sur le logement locatif suscite nos inquiétudes. Nous avons exprimé nos désaccords sur certains projets, en cohérence avec nos positions relatives à la protection des espaces de nature contre l'artificialisation des sols, positions affirmées lors de l'élaboration du Schéma d'aménagement de la Région Île-de-France (SDRIF) et du plan local d'urbanisme de Paris. Enfin, nous émettons des doutes sur la réalisation des engagements relatifs à la qualité des eaux de la Seine pour les épreuves olympiques et pour l'ouverture au public en 2025.

« CE N'EST QU'À L'ISSUE DES JO PARIS 2024 QUE NOUS POURRONS MESURER LEUR EXEMPLARITÉ ANNONCÉE EN TERMES D'ENVIRONNEMENT ET D'HÉRITAGE ET L'INSCRIPTION DANS LA DURÉE DES ÉVOLUTIONS CONCRÈTES. »

Nous souhaitons vérifier le bénéfique, en particulier pour les habitants de la Seine-Saint-Denis, leur accès au logement social, aux équipements et pratiques sportives, nous attendons aussi la concrétisation des annonces sur la modernisation des équipements sportifs de proximité à Paris.

Nous serons vigilants sur la réalité des retombées en termes d'emploi et d'insertion pour les populations locales et nous souhaitons être associés à l'évaluation de l'impact des JO dans le cadre des travaux lancés par l'État et les collectivités territoriales.

/ Muriel MARTIN-DUPRAY

Co-présidente de FNE Ile-de-France et animatrice du groupe de travail JO 2024



Viser un héritage positif des JO : un objectif atteignable ?

La notion d'héritage est au centre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympique, mais alors qu'il est largement mis en avant par le CIO pour démontrer son attractivité pour les villes hôtes, cette notion est trop vaste pour des impacts qui intègrent globalement le bâti, l'éducation, la santé, l'insertion, l'égalité, le sport, les transports, l'environnement.

Si certaines réalisations sont déjà très visibles en Seine-Saint-Denis, comme le village olympique, le village des médias, le CAO (centre aquatique olympique), les piscines, telle celle de Marville, le rattachement du terrain des Essences à La Courneuve au parc Georges-Valbon, leur impact doit malgré tout être interrogé alors que d'autres attentes sont loin d'être au rendez-vous, en particulier pour les transports.

DES RÉVÉLATEURS IMPORTANTS: LE VILLAGE OLYMPIQUE ET LES TRANSPORTS

Le village olympique est, pour sa part, emblématique de cet héritage multiple. L'héritage matériel est bien sûr le plus visible. La conception bas carbone, moins « visible », est pourtant quant à elle fondamentale aussi bien par l'emploi du bois que par le recours au béton bas carbone. Cette exemplarité est ainsi une déclinaison répliquable et attendue pour l'ensemble des programmes immobiliers dans leur nécessaire adaptation au dérèglement climatique.

Cependant, on ne peut ignorer les alarmes provoquées par l'annonce des tarifs de commercialisation de ces futurs appartements qui mettront « hors jeu » les habitants de ce territoire et induisent le risque de « bulle sociale ».

La « révolution des transports » était, de son côté, annoncée dès 2017 par la Région Île-de-France, mais l'état des lieux à cent jours des JO est peu réjouissant. À titre d'exemple, le RER B attend toujours de nouvelles rames et une régularité à la hauteur de l'attente du million de passagers qui emprunte cette ligne chaque jour, les lignes 16 et 17 du Grand Paris Express ne seront pas livrées dans les temps, la ligne 14 sera péniblement opérationnelle sur tout son parcours.

Francis REDON

Président d'Environnement 93 et membre du GT JO 2024 de FNE Ile-de-France

Pendant ce temps, des programmes inutiles comme le CDG Express et la ligne 17 Nord continuent de mobiliser l'argent public pour une minorité.

LA QUESTION DE L'IMPACT SOCIAL

À la demande du département de Seine-Saint-Denis, les chercheurs Dominique Charrier et Charlotte Parmentier ont étudié les enjeux méthodologiques pour évaluer les effets sociaux des Jeux en Seine-Saint-Denis. Mais pour ce travail complexe, qui s'attache à « définir en particulier l'impact social des événements sportifs de grande ampleur », plusieurs années seront nécessaires.

Alors que les JOP 2024 en Seine-Saint-Denis ne seront, bien sûr, qu'une parenthèse, Stéphane Troussel, président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, souligne avoir engagé son territoire dans ce projet « .../... pas parce que je considère que les JO vont régler l'ensemble des problématiques de la Seine-Saint-Denis. Les questions de pauvreté, les questions de délinquance, la situation de l'école qui me préoccupe dans ce département ne vont pas être réglées par les JO, en revanche, j'ai pris tout ce que je pouvais prendre. »

Sans attendre l'héritage, l'impact de la tarification des transports publics avec un billet à 6€ pendant la période de compétition est inacceptable pour les habitants de Seine-Saint-Denis aux revenus déjà modestes. C'est une double peine pour des populations qui resteront en Île-de-France non par choix, mais par manque de moyens financiers pour aller se ressourcer hors du bitume.



Village olympique, L'Île-Saint-Denis - ©Maxime Colin



Passerelle entre le village des athlètes et Saint-Ouen - ©Maxime Colin

Schéma régional des carrières : les alternatives doivent être les maîtres mots !

Le code de l'Environnement décrit les grandes lignes du schéma des carrières telles que prévenir l'utilisation des ressources, promouvoir leur consommation sobre et responsable, assurer une hiérarchie dans leur utilisation, en privilégiant les ressources issues du recyclage ou de sources renouvelables, intégrer un bilan global par l'analyse de leur cycle de vie (ACV).

SPÉCIFICITÉ DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Si la Région est autosuffisante, sinon même exportatrice, en termes de ressources minérales telles que le gypse ou la silice, il n'en est pas de même pour les granulats nécessaires à la filière béton, pour lesquels la Région est tributaire à plus de 50% d'approvisionnements hors Région.

Face à cette pénurie de ressources naturelles et au volume des grands projets de logements et d'infrastructures, elle doit être particulièrement attentive à la mise en œuvre inconditionnelle de tous les moyens permettant d'atteindre les objectifs annoncés lors de la conférence des parties (COP) de septembre de 2020 pour tendre vers un territoire ZAN, ZEN, circulaire.

Il est ainsi important :

- d'être en accord avec les objectifs du Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD) à horizon 2025 et 2031, qui met en avant l'économie circulaire au cœur des chantiers franciliens,
- de prendre aussi en compte le passage de la réglementation thermique à la réglementation environnementale (RE2020) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le choix du scénario d'approvisionnement retenu pour les besoins de l'Île-de-France à douze ans doit tenir compte de ces spécificités en conciliant exploitation raisonnable et économe des ressources minérales primaires et en considérant, pour les différentes filières, l'importance de la ressource mobilisable au travers du recyclage

et de l'apport de ressources alternatives en veillant à la maîtrise foncière, au flux des matériaux et à la territorialisation des besoins.

LE SRC DEVRA PRENDRE EN COMPTE LE SDRIF-E

FNE Ile-de-France rappelle ici ses propositions que doit se réapproprier le SRC :

- Les obligations de protection renforcée de la biodiversité et des ENAF (espaces naturels agricoles et forestiers), tels que sites Natura 2000, ZNIEFF, ENS, arrêtés de protection de biotope.
- La mobilisation de l'ensemble des leviers de l'économie circulaire, en particulier par la reconversion du bâti existant et le recours aux écomatériaux.
- L'exploitation des gisements minéraux ne peut pas être effectuée dans les périmètres de protection rapprochés des aires de captage, dans les zones humides identifiées et bénéficiant d'une protection forte et les forêts alluviennes au regard de leur rôle central pour la préservation des écosystèmes.
- Le recours priorisé aux matériaux recyclés dans le choix des ressources pour les nouvelles constructions. Les aménageurs et constructeurs ont l'obligation de recourir en priorité à l'usage de matériaux recyclés.

La réussite de programmes mettant en œuvre aussi bien bétons « bas carbone » que bétons recyclés, tout comme l'utilisation de matériaux biosourcés, constitue une impulsion qui engage le SRC à choisir les scénarios qui diminuent la place de l'importation de granulats en Île-de-France.

BONNES PRATIQUES

EIFFAGE - Chatenay-Malabry Eco-quartier La Vallée - 2 200 logements		Arboretum - Nanterre Campus de bureaux en bois massif	
100 %	...des granulats produits sur place utilisés par la centrale à béton	33 000 M ³ DE BOIS	La construction en bois est deux fois moins émettrice que le béton
98 %	...des gravats issus de la déconstruction recyclés en granulats	SDP : 125 000 M ²	
70 %	...des bétons de la ZAC en béton 30% granulats recyclés	HAUTEUR : 33 MÈTRES	

/ Francis REDON

Président d'Environnement 93 - Pilote du groupe de travail Déchets de FNE Ile-de-France

Pour la santé et le climat plafonnons le trafic aérien !

Alors que le trafic aérien repart désormais à la hausse et pourrait doubler d'ici à 2040, une coalition d'associations, dont FNE Ile-de-France, s'appuyant sur les témoignages de médecins et de climatologues, dénonce la croissance du trafic aérien, une menace majeure pour la santé et le climat.



©Benoît Derouet



©Benoît Derouet

À l'appel du réseau Rester sur Terre et de l'UFCNA*, des rassemblements ont eu lieu le 13 mars dernier à travers la France pour réclamer le plafonnement du trafic aérien au-dessous du niveau de 2019. En Île-de-France, les manifestations concernaient Roissy, Orly, Toussus-le-Noble et Pontoise. Dans un sketch humoristique, la France malade du nombre excessif d'avions, préoccupée par la dégradation de son état de santé, est examinée par des spécialistes. Elle se voit prescrire le « plafonnement du trafic aérien », lequel doit être administré par le ministre délégué chargé des Transports, Patrice Vergriete.

« (...) DEPUIS DES DÉCENNIES, LES NUISANCES ET LES ÉMISSIONS N'ONT CESSÉ D'AUGMENTER, SUIVANT LA CROISSANCE EFFRÉNÉE DU TRAFIC »

Au-delà de la symbolique, les impacts sur la santé et le climat sont bien réels :

- Le bruit est un problème de santé publique majeur : troubles du sommeil, troubles cognitifs, hypertension, maladies cardiovasculaires. Rien qu'en Île-de-France, le coût social du bruit aérien a été estimé à 4,1 milliards d'euros annuels.
- Chaque année, la pollution de l'air provoque plus de 48 000 décès en France, et l'aviation y contribue localement de manière significative. En Île-de-France, le secteur aérien, responsable de 11% des oxydes d'azote émis dans la région, est le deuxième pollueur après le trafic routier. Ses émissions ont augmenté de 18% entre 2005 et 2019. Les particules ultrafines émises par les réacteurs d'avion, plus petites que celles des moteurs Diesel et donc plus toxiques, ne sont pas réglementées.
- L'aviation commerciale contribue à hauteur de près de 7% aux émissions de CO₂ de la France.

Or, les solutions technologiques mises en avant par le secteur pour modérer ces impacts ne sont ni suffisamment efficaces ni suffisamment rapides pour les endiguer, car leurs bénéfices sont systématiquement annihilés par la croissance rapide du trafic.

Le 15 mars, une délégation a été reçue par le nouveau conseiller en charge du transport aérien du ministre Patrice Vergriete. L'objectif est d'obtenir la confirmation de l'engagement de Clément Beaune, pris il y a presque un an, d'étudier des scénarios de plafonnement du trafic des aéroports.

Les associations espèrent que leurs demandes parviendront au ministre – destinataire d'une pétition pour le plafonnement du trafic ayant recueilli près de 24 000 signatures – et que le dialogue pourra se réinstaller sur ces sujets urgents. En effet, malgré les promesses, et depuis des décennies, les nuisances et les émissions n'ont cessé d'augmenter, suivant la croissance effrénée du trafic.

Les élus locaux ont renouvelé la demande de rencontrer directement le ministre afin de lui présenter les résultats de la consultation publique en ligne soutenue par 147 villes : du 11 au 24 mars, toutes les personnes résidant en France de plus de seize ans étaient appelées à répondre à la question : « Pour votre santé et face à l'urgence climatique, souhaitez-vous la réduction des vols et leur interdiction entre 22 heures et 6 heures sur les aéroports de Roissy, Orly, Le Bourget et Beauvais-Tillé ? » Plus de 50 000 personnes ont répondu, avec un résultat sans appel : 97% disent OUI à la réduction du trafic aérien et à l'arrêt des vols la nuit !

* UFCNA : Union française contre les nuisances des aéronefs

Faire respecter les continuités écologiques un chemin de droit

Trois dossiers récents témoignent de la diversité des actions contentieuses offertes aux associations pour faire respecter les continuités écologiques. Elles mettent en valeur la détermination des associations de la fédération dans les Yvelines, qui obtiennent des victoires en justice encourageantes, généralement au prix de procédures judiciaires longues, incertaines et coûteuses.

L'annulation d'un projet de poulailler industriel sur les hauteurs du village rural de **Gressey** illustre la censure possible des projets impactant les milieux naturels particulièrement sensibles, en l'occurrence une zone régulièrement inondée (donc particulièrement vulnérable aux rejets d'effluents azotés) constituant un corridor de biodiversité fonctionnel pour l'écureuil et le lièvre, pour défaut d'évaluation environnementale.

À **Pontchartrain**, l'ACSERB a obtenu l'abandon d'un projet de construction de logements sur une zone humide en faisant annuler, d'une part, la modification du PLU permettant le projet (OAP illégale) et, d'autre part, l'autorisation d'urbanisme du projet (non conforme au PLU). À nouveau, c'est l'empressement du maître d'ouvrage à réaliser le moins d'études d'impact possible qui a conduit à la sanction du projet.

À **Septeuil**, les associations ont obtenu la poursuite des auteurs de coupes illégales (400 chênes) en transmettant à la justice une plainte et un dossier complet pour faciliter l'instruction du dossier.

Dans l'ensemble de ces dossiers, c'est le travail, en amont, pour faire reconnaître les continuités écologiques autant que la pugnacité des associations, en aval, qui permet une mise en application effective du droit de l'environnement.

Maxime COLIN

Juriste à FNE Ile-de-France

« C'EST LE TRAVAIL, EN AMONT, POUR FAIRE RECONNAÎTRE LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES AUTANT QUE LA PUGNACITÉ DES ASSOCIATIONS, EN AVAL, QUI PERMET DE FREINER LES PROJETS IMPACTANTS. »

La justice annule un projet de poulailler industriel

Gressey (Yvelines) est situé à proximité de la ZNIEFF du Grand Mantois. Il comporte un corridor écologique répertorié avec de nombreuses espèces protégées. L'association Gressey Village regroupe les habitants de ce village agricole avec, pour objectif, la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dès 2018, l'association a examiné un projet de poulailler industriel de 40 000 poules plein air, sur le point le plus haut de la commune. L'association s'est positionnée contre la localisation du poulailler davantage que contre son principe, tout en privilégiant le dialogue avec le porteur de projet. À cet égard, une tentative de médiation avec la SAFER a été lancée, en 2019, par l'entremise de Sophie Primas, sénatrice des Yvelines, en vue d'un échange de terres auquel le porteur de projet n'a pas souhaité donner suite.

L'association s'est donc, naturellement, tournée vers la voie contentieuse, avec un succès avéré dans la mesure où la cour administrative d'appel de Versailles a annulé, par un arrêt du 22 mars 2024, l'autorisation d'exploiter le poulailler délivrée par le préfet, en 2019, en se distinguant donc de l'appréciation du juge de premier ressort. Le juge a été sensible à la localisation du projet, en hauteur d'un village soumis à un fort risque d'inondation ainsi qu'à la fonctionnalité du corridor écologique entourant le projet.

Catherine MONTAGNON

Présidente de Gressey Village



Le Bruant jaune est une espèce vulnérable, protégée.
©C. Ouzilleau pour Gressey Village

Le juge y rappelle qu'un projet d'installation classée ne peut postuler aux procédures les plus légères (procédure d'enregistrement) en poussant jusqu'au seuil maximal (exactement 40 000 poules) pour échapper à la procédure d'autorisation et d'évaluation environnementale obligatoire, alors que le projet va nécessairement avoir un impact fort sur le milieu du fait de sa localisation et de son importance.

La justice reconnaît la réalité d'une zone humide

Une victoire pour l'Association chartriptontaine de sauvegarde de l'environnement rural et de la biodiversité (ACSERB), mais à un coût élevé !

Il a fallu, en premier lieu, contester devant la justice le PLU de 2019. Ce PLU prévoyait la création de sept orientations d'aménagement et de programmation (OAP) avec des programmes de plusieurs centaines de logements sur Pontchartrain. Une de ces OAP, implantée au beau milieu de la trame verte et bleue, créait une rupture du corridor écologique avec soixante logements collectifs et quinze maisons individuelles sur cette zone boisée de Bierval-Nord.

Il a aussi fallu prouver devant la justice la réalité du caractère humide de la parcelle 502 et demander l'annulation de la division foncière des parcelles 502 et 1672. Des anciens élus, les propriétaires de la parcelle concernée, et même une association de défense de l'environnement locale, par amitié pour les propriétaires, en contestaient la légalité ou l'intérêt à agir de nos associations (Jonction des associations de défense de l'environnement - JADE et ACSERB).

Plusieurs mémoires, mémoires en réplique et même mémoire en duplique, ont dû être présentés par nos associations devant la justice. Aux nombreuses réunions de travail, de concertation, de rédaction de ces mémoires s'ajoutent 20 000 € de frais de justice pour l'ACSERB !

Deux jugements en date du 21 mars 2024 ont donné raison à l'ACSERB et à JADE.

Cette victoire devant les tribunaux permettra de sauvegarder la zone humide de Bierval-Nord. Gageons que, à l'avenir, le bon sens et l'évidence du dérèglement climatique convaincront tout le monde de l'importance de ces petits combats au plus près de nos lieux de vie.

Association chartriptontaine de sauvegarde de l'environnement rural et de la biodiversité (ACSERB)



La réalité de la zone humide - ©ACSERB

Les associations débouchent un trafic illégal de chênes



Grumes de chênes - ©Philippe Heurtevent

Sur la commune de Septeuil (78), des plaintes pour abattage illégal de près de 400 chênes plus que centenaires avaient été déposées en 2022, par des associations locales de défense de l'environnement (JADE, Sauvons les Yvelines, Sauvons La Tournelle), ce que la presse avait largement relayé comme « le grand massacre à la tronçonneuse de Septeuil ».

Ce dossier a connu des rebondissements récents avec mise en garde à vue des responsables de l'entreprise concernée, saisie de matériel, perquisition confirmant, d'après la gendarmerie, des transferts de fonds entre la Chine et la Turquie. Le gérant de la société a été déféré le 7 mars 2024 et placé sous contrôle judiciaire.

Sur cette problématique de coupes forestières qui ne respectent pas la loi, nos associations sont alertées presque quotidiennement. Elles interviennent avec le maximum de professionnalisme, en partenariat avec des élus ou anciens élus, des ingénieurs, des experts forestiers et des naturalistes. Des constats sont dressés et font l'objet d'analyses dans des forêts privées, mais également dans des forêts domaniales publiques.

En l'absence d'enquête par les services de l'État, une plainte a dû être déposée contre toutes les personnes responsables de l'infraction. Si, en l'espèce, une instruction a fini par être ouverte, chacun constate qu'il aura fallu deux ans pour parvenir à ce résultat. Rien ne fera revenir les arbres coupés avant au minimum quatre générations.

Dans ce but, en partenariat avec la Gendarmerie, nous envisageons d'informer et de former tous les maires du département des Yvelines sur l'attitude à adopter face aux demandes préalables de coupes dont, maintenant, la préfecture a transféré la compétence de signature aux maires des communes.

Philippe HEURTEVENT

Président de Sauvons les Yvelines



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE N'AURA PAS LIEU

La transition du bois au charbon, du charbon au pétrole ou des fossiles aux renouvelables n'a pas eu lieu. La transition, c'est le passage d'un état à un autre. Sur le bois, par exemple : pour extraire du charbon, les Anglais utilisaient plus de bois en 1900 pour les étais des mines qu'ils n'en brûlaient en 1750. C'est pareil pour le pétrole dont, au départ, tous les derricks étaient en bois. Aujourd'hui, 3 milliards d'humains sur la planète se chauffent au bois dont près de 25% de Français et l'Europe consomme trois fois plus de bois qu'en 1900. Les énergies se sont empilées les unes sur les autres et leurs relations avec le climat n'a été réellement pris en compte qu'avec le GIEC à partir de 1990. Les lobbys énergétiques et industriels ont repris à satiété le mot transition car il permet de leurrer la population sur la finalité de leur expansion car, plus que les énergies, **c'est le développement exponentiel des besoins de matériaux qui génère la consommation énergétique.** Plus de sobriété en matériaux entraînera moins d'énergies.

Sans Transition, une nouvelle histoire de l'énergie, Jean-Baptiste FRESSOZ, Le Seuil, 407 p, 2024, 24€

QUARANTE ANS DE POLITIQUES URBAINES À PARIS ET DANS LE GRAND PARIS

Un livre souvenir d'un parcours créatif durant les huit années que Catherine Barbé aura passées à la direction de l'urbanisme de la ville de Paris. Le PLU de 2006 sera sans doute son chantier le plus important. Il produira un projet à la parcelle que beaucoup de collectivités envient. Concertation, participation, préservation du patrimoine seront les clés de la réussite de cette période, sans oublier la mise en œuvre du partage de l'espace public qui mettra fin au tout-voiture. Il fallait combler le retard pris par la capitale afin d'offrir aux Parisiens plus d'espaces piétonniers. Cette période restera enrichissante pour ceux qui l'ont vécue.

Les expériences comparées entre les villes homologues qui comptent en Europe, notamment Berlin et Londres, rapportées dans l'ouvrage, permettent de mesurer la lente révolution d'un Paris qui cherchera son avenir dans ce qui est devenu la Métropole du Grand Paris...

Quarante ans de politiques urbaines à Paris et dans le Grand Paris de Catherine Barbé, Edition Archicity, 98 p, 11€

liaison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement

Publié avec le concours du conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : L. Blanchard

Comité de rédaction : J. Buisson, M. Colin, C. Giobellina, M. Holvoet, P. Latka, I. Lledo, M. Martin-Dupray, J-P. Moulin, C. Nedelec, I. Nenner, F. Redon, M. Riottot, H. Smit, D. Védy.

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS - 01 45 82 42 34
ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Juin 2024

N° Commission Paritaire : 0124 G 81563

Imprimé par Le Réveil de la Marne - 4 rue Henri Dunant, 51200 Epernay
Imprimé sur papier PEFC

Prix de vente du numéro : 5 euros

DESIGNED BY TAURINE



DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (4 numéros par an)

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Ci-joint un chèque de 20€ à FNE Ile-de-France, 2 rue du dessous des Berges 75013 Paris.